

# Coronavirus COVID-19

2021-02-05

## **En prévision de la 2<sup>e</sup> vague de COVID-19, voici une mise à jour des lignes directrices en hospitalisation.**

### **Hospitalisation**

#### Consignes générales

Nous maintenons la désignation de centres pour la prise en charge de la clientèle COVID-19 positive en prévision de la deuxième vague de pandémie. Plusieurs installations additionnelles ont été désignées afin de rejoindre les régions et d'éviter les transferts sur de longs trajets. Les centres sont désignés afin de couvrir les trois premiers niveaux d'alerte. Des désignations supplémentaires pourraient être faites au cas par cas selon les niveaux d'alerte 1, 2, 3, donc :

- a) En tout temps, se référer au tableau de bord des niveaux d'alerte. Les deux classifications de centres hospitaliers (CH) sont définies de la manière suivante :
  - i. Centre désigné COVID-19 : Centre de prise en charge hospitalière de patients confirmés à la COVID-19, tant au niveau local que par suite de transferts d'autres CH.
  - ii. CH « froid » : CH conservé pour la prise en charge de patients hospitalisés Non-COVID-19. Transfère leurs patients positifs vers les centres désignés. En contexte de transmission communautaire, il est nécessaire de désigner des zones tièdes pour les patients suspectés d'avoir contracté la COVID-19 en attendant le résultat du test de dépistage.
- b) Les CH non désignés COVID-19 doivent reprendre dans leur établissement les patients actuellement hospitalisés en CH spécialisé et désigné selon les indications suivantes :
  - i. Les patients COVID-19 négatifs qui ont congé d'un centre spécialisé doivent être retournés si besoin de poursuivre l'hospitalisation dans leur CH de proximité. Les recommandations de la Santé publique quant aux transferts inter établissements sont disponibles sur le site : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2906-tableau-transfert-inter-etablissements-covid19.pdf>.

- c) Les patients hospitalisés suspectés d'avoir contracté la COVID-19 doivent demeurer dans leur CH jusqu'à confirmation du résultat positif. Les protocoles appropriés de prévention des infections doivent donc être mis en place.
- d) Les transferts de patients adultes devant être hospitalisés d'une salle d'urgence, ou d'un CH non désigné, à un centre désigné sont coordonnés par le centre d'optimisation occupation des lits de soins intensifs (COOLSI), tant pour l'hospitalisation générale, qu'en soins intensifs et en santé mentale.
- e) Les transferts de pédiatrie, néonatalogie et obstétrique sont coordonnés par le centre de coordination en périnatalogie au Québec (CCPQ). Les transferts pour des raisons de soins intensifs maternels sont orientés à la suite d'une discussion entre le CCPQ et le COOLSI.
- f) Une communication avec le CH désigné doit obligatoirement avoir lieu avant tout transfert de personnes COVID-19 positif.
- g) Les centres désignés ont l'obligation d'accepter le transfert de patients confirmés positifs à la COVID-19, et ce, en cohérence avec le décret d'état d'urgence sanitaire.
- h) Les centres non désignés ont l'obligation de reprendre leur patient (d'appartenance régionale) dès la levée des mesures d'isolement dues au COVID-19.
- i) Dans l'éventualité d'une éclosion dans un centre non désigné, l'installation doit conserver les usagers à même l'installation en zone chaude.

### **Consignes pour les clientèles ou trajectoires spécifiques**

#### Obstétrique

Les directives détaillées sont disponibles sur le site :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002565/>

#### Santé mentale

- a) Tous les patients de psychiatrie COVID-19 confirmés doivent être transférés en centre désigné pour la psychiatrie, adulte ou pédiatrique, via le COOLSI ou le CCPQ pour la pédopsychiatrie.
- b) Tous les patients COVID-19 confirmés ayant besoin de soins en santé physique doivent être transférés en centre désigné de soins aigus.
- c) Unités de psychiatrie non désignées : Les consignes sanitaires, dont la distanciation sociale, doivent être appliquées. Lors d'apparition de symptômes chez un patient, confiner à la chambre en instaurant les mesures de précautions requises jusqu'à la réception du résultat au test de dépistage. Si COVID-19 confirmée, transférer en centre désigné.

#### Soins palliatifs ou de confort

- Se référer à la directive disponible sur le site : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/>.